

La licence de systèmes de loterie de classe A pour un groupement

Présenté dans le cadre de la
campagne d'Entraide

Régie des alcools, des courses et des jeux
29 août 2024

* Cette présentation est adaptée aux besoins de la campagne d'Entraide et n'est pas exhaustive.

Pour connaître les modalités complètes des systèmes de loterie, veuillez consulter le site internet de la Régie: www.racj.gouv.qc.ca



Ordre du jour

1. Contexte
2. Les catégories de personne
3. Les systèmes de loterie
4. Les classes
5. Licence de classe A pour un groupement d'organismes
6. Aperçu du site internet et de quelques formulaires
7. Conclusion



Contexte

- L'interdiction des **loteries et jeux de hasard** par le *Code criminel*.
- Exception au Québec pour **Loto-Québec** et les personnes titulaires d'une licence délivrée par la **RACJ**.
- Les dernières modifications en **2022** et **2024**.

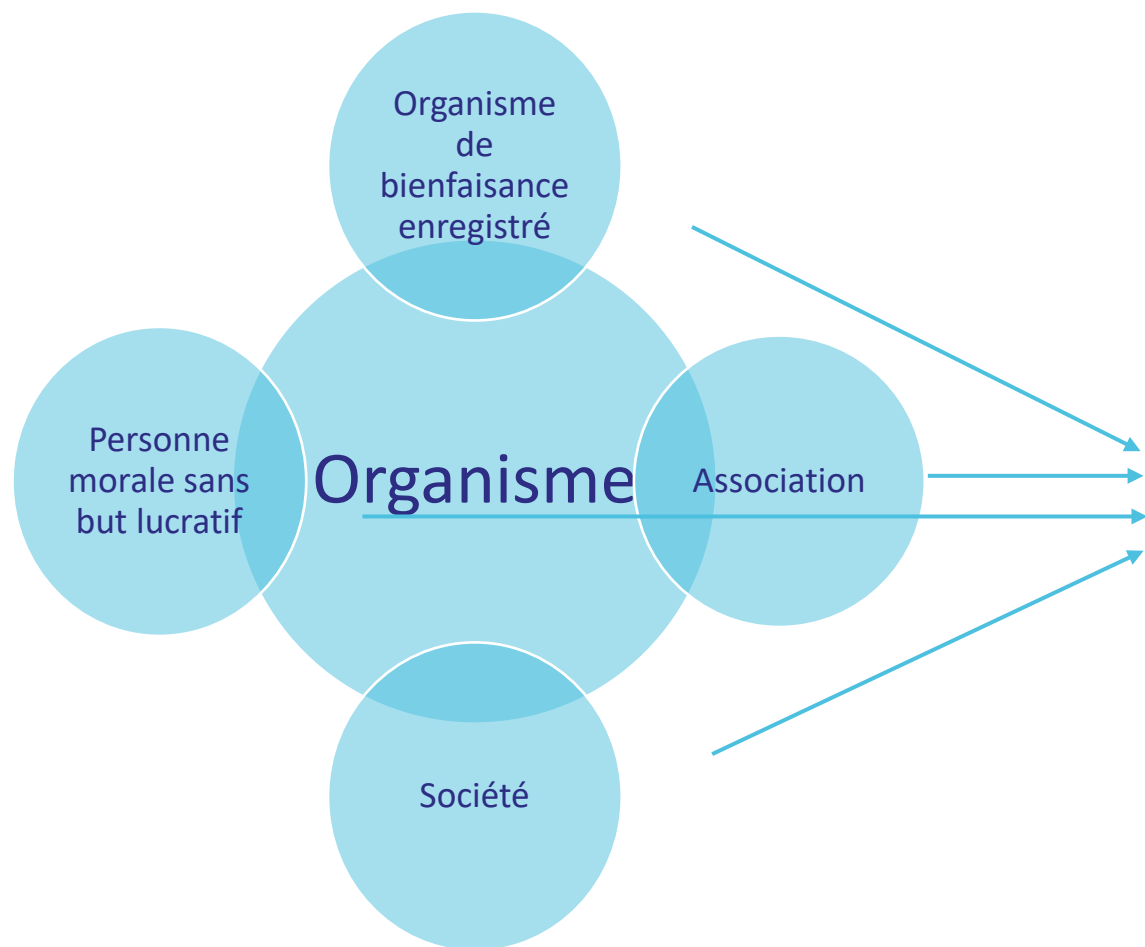


Les catégories de personnes

- Personne physique
- Personne morale sans but lucratif
- Organismes poursuivant des fins charitables ou religieuses



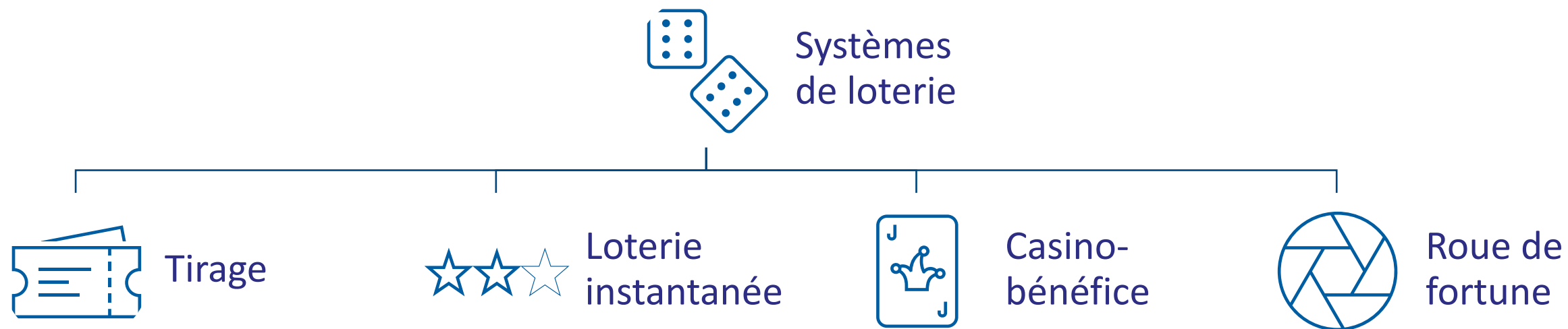
L'organisme



Fins
charitables ou
religieuses

- Soulager la souffrance ou la pauvreté
- Promouvoir l'éducation
- Tout autre dessein avantageux pour la collectivité sur le plan culturel, artistique, sportif ou communautaire

Les différents systèmes de loterie



Tirage (électronique ou manuel)



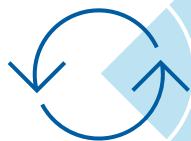
À prix fixe



À prix à pourcentage
(moitié-moitié)



À lot progressif



Mixte

Billet simplifié

- Vente de billets et sélection du gagnant le jour même, à un seul endroit et en la présence des participants.



Billet régulier

- Nom du titulaire.
- Numéro de la licence.
- Numéro séquentiel du billet.
- Prix de vente de chaque billet.
- L'endroit, la date et l'heure du tirage.
- L'endroit où peuvent être consultés les règles de participation et de fonctionnement.

Loterie instantanée



- Le nom du titulaire de la licence.
- Le numéro de licence.
- Le nombre de cartes mises en vente.
- Le prix de vente de chaque carte.
- La période durant laquelle les cartes sont vendues.
- L'endroit où les acheteurs peuvent acheter une carte.
- La combinaison de symboles ou un symbole caché pouvant permettre à l'acheteur de gagner.
- La liste des prix, la valeur au détail de chacun d'eux et, le cas échéant, la combinaison de symboles ou le symbole rattaché à chaque prix.
- L'endroit où les prix doivent être réclamés.
- Le délai et la procédure à suivre pour réclamer un prix.

Casino-bénéfice



Argent fictif



Black jack



Roue de fortune

- L'argent fictif est échangeable contre des billets de **tirage au sort** manuel ou le droit d'acheter de la marchandise à un **encan** ou à une **vente**.

Les différentes classes de licence pour les demandeurs visés

Licences	Classe A	Classe A (groupement)	Classe B	Classe C
Revenu annuel maximal	20 000\$	20 000\$ <u>par organisme</u>	Aucune limite	5 000\$
Tirage électronique	Non	Non	Oui	Non
Systèmes de loterie	- Tirage - Loterie instantanée - Casino-bénéfice	<u>Un seul système parmi:</u> - Tirage - Loterie instantanée - Casino-bénéfice	- Tirage - Loterie instantanée - Casino-bénéfice	Loterie dans un lieu d'amusement public
Demandeurs	Organisme poursuivant des fins charitables ou religieuses	- Organisme-cadre - Organismes membres du groupement poursuivant des <u>fins semblables</u>	Organisme poursuivant des fins charitables ou religieuses	- Personne physique - Personne morale sans but lucratif.
Reddition des comptes	Registre des systèmes de loterie (sur demande)	Registre des systèmes de loterie (sur demande)	- Spécimen du billet ou de la carte - Rapport trimestriel (tirage à lot progressif) - Rapport des activités - Grille de calcul servant au réajustement des droits payables	Registre des systèmes de loterie (sur demande)
Contrôle	Utilisation des profits (sur demande)	Utilisation des profits (sur demande)	Utilisation des profits (sur demande)	N.A.

La licence de classe A pour un groupement d'organismes

Organisme-cadre



Nommer un représentant



Convenir avec les organismes du système de loterie demandé



Déposer la demande et les documents



Payer les frais d'études et les droits

Organisme membre



Nommer un représentant



Consigner le registre annuel sur les systèmes de loterie et le conserver pendant 2 ans suivant la date d'expiration de la licence



Conclusion

- Rappel des obligations
- Autres sources de financement possibles
- Questions



Par courriel

tirage@racj.gouv.qc.ca

Par téléphone

418 643-7667 (Québec)

514 873-3577 (Montréal)

1 800 363-0320 (ailleurs au Québec)